

## TABLE DES MATIÈRES

### Déclaration de principe de la FÉUO

#### Manuel de Politiques

1. Bilinguisme
2. Certificats d'études bilingues
3. Opérations durables et éthiques
4. Logement
5. Garderie
6. Sécurité sur le campus
7. Ombudsman
8. Langage non sexiste et inclusif
9. Librairie
10. Accessibilité à l'éducation
11. Sensibilisation à l'alcool
12. Bureau des Gouverneurs
13. Étudiant.e.s ayant des incapacités
14. Campagnes de financement
15. Activités de la FÉUO
16. Discrimination
17. Équité en matière d'emploi
18. Fin de semaine de transition
19. Frais de scolarité
20. Réunion du Conseil d'administration
21. Usage du tabac
22. Publicité non désirée
23. Éducation au VIH/SIDA
24. Promotion sociale
25. Dîners d'affaires
26. Entreprises étudiantes
27. Représentation
28. Contacts avec les entreprises hors campus
29. Cotisations pour un corps fédéré
30. Médiation
31. Centre de la Fierté
32. Politique sur les dons
33. Entreprises canadiennes

## TABLE OF CONTENTS

### SFUO Statement of Principles

#### Policy Manual

1. Bilingualism
2. Bilingual studies certificates
3. Sustainable and ethical operations
4. Housing
5. Daycare
6. Campus safety
7. Ombudsman
8. Gender parity and inclusive language
9. Bookstore
10. Accessibility to education
11. Alcohol awareness
12. Board of Governors
13. Students with Disabilities
14. Funding drives
15. SFUO activities
16. Discrimination
17. Employment equity
18. Transition Weekend
19. Tuition fees
20. Board of Administration meetings
21. Tobacco use
22. Unsolicited advertising
23. HIV/AIDS education
24. Affirmative Action
25. Business lunches
26. Student enterprises
27. Representation
28. Contacts with off-campus businesses
29. Levies for Federated Bodies
30. Mediation
31. Pride Centre
32. Donations policy
33. Canadian businesses
34. Advertising

34. Publicité
35. Semaine de lecture durant la session d'automne
36. Conflits d'intérêts et biais
37. Accès alimentaire
38. Enregistrement
39. Transport alternatif
40. Mois de l'histoire des Noirs
41. Bilinguisme à l'Université d'Ottawa
42. Forfaits alimentaires obligatoires
43. Bureau des droits de la personne
44. Sollicitations à la Semaine 101
45. Transport public
46. Leadership étudiant
47. Santé mentale
48. Violence sexuelle sur le campus
49. Conservation des documents
50. Conflit israélo-palestinien
51. Pro-choix
52. Désinvestissement
53. Black Lives Matter
54. Décoloniser et indigéniser
55. Droits trans et inclusion
56. Journée mondiale du sida
35. Fall reading week
36. Conflict of interest and bias
37. Dietary accessibility
38. Recordings
39. Alternative transportation
40. Black History Month
41. Bilingualism at the University of Ottawa
42. Mandatory Meal Plans
43. Human Rights Office
44. 101 Week Solicitation
45. Public Transit
46. Student Leadership
47. Mental Health
48. Sexual Violence on Campus
49. Preservation of records
50. Israeli and Palestinian conflict
51. Pro-choice
52. Divestment
53. Black Lives Matter
54. Decolonizing and Indigenizing
55. Trans Rights and Inclusion
56. World Aids Day

# Déclaration de principe de la FÉUO

# SFUO Statement of Principles

Nous, les étudiant.e.s du premier cycle de l'Université d'Ottawa, éprouvons le besoin de parler d'une seule voix pour revendiquer nos besoins légitimes et, pour ce faire, nous reconnaissons La Fédération étudiante de l'Université d'Ottawa (FÉUO) comme instrument de changement politique de la population étudiante du premier cycle. De plus, nous énonçons nos buts fondamentaux comme les suivants :

Regrouper tous/toutes les étudiant.e.s du 1er cycle de l'Université d'Ottawa au sein d'un organisme démocratique et coopératif où nous pouvons défendre nos intérêts et ceux de notre communauté;

Prendre une part active dans la communauté universitaire dans tous les processus et les organes de décision touchant la population étudiante;

Mettre en place une structure au sein de laquelle les membres pourront partager des expériences, compétences et idées, communiquer, échanger de l'information et faire des débats;

S'assurer de la distribution et de l'utilisation efficace de fonds étudiant et ce selon la volonté des étudiant.e.s;

Faciliter la coopération parmi les étudiant.e.s lors de l'organisation de services qui complètent la vie académique, subvenir à nos besoins humains et

We, the undergraduate students of the University of Ottawa, feel the need to speak with one voice in asserting our legitimate needs and, for that purpose, we recognize). The Student Federation of the University of Ottawa (SFUO) as the instrument of political action of the undergraduate student population. Furthermore, we believe our basic aims will be as follows:

To regroup all undergraduate students of the University of Ottawa in a democratic and cooperative organisation where we can advance our own interests and those of our community;

To take active part in the university community, in all processes and decision-making bodies that concern student life;

To establish a framework whereby its members can share experiences, skills and ideas, communicate, exchange information and debate;

To assure the distribution and efficient utilization of the student funds, according to the students' will;

To facilitate cooperation among students in organizing services which supplements academic experience, provide for our human needs and develop a sense of community with our peers and other members of society;

développer un esprit de communauté avec nos pairs et d'autres membres de la société;

Obtenir un système d'éducation postsecondaire accessible à tous/toutes; de haute qualité, qui reconnaît la légitimité d'une représentation étudiante et la validité des droits étudiants et dont le rôle dans la société est clairement reconnu et apprécié.

En tant qu'étudiant.e.s, nous épousons les idéaux de notre société qui aspire à abolir les inégalités et promouvoir le progrès social. Ces idéaux se réalisent avec une éducation postsecondaire qui se préoccupe des questions sociales et de sa propre implication sociale. C'est ainsi que nous croyons :

Au caractère bilingue de notre université ;

En l'énonciation des préoccupations étudiantes à tous les autres groupes

En notre organisation aux niveaux local, provincial et fédéral pour que nous puissions poursuivre notre lutte pour une éducation de qualité et accessible ;

En trois principes fondamentaux : l'éducation postsecondaire en Ontario se doit d'être universellement accessible ; l'éducation postsecondaire en Ontario se doit d'être de qualité supérieure et l'éducation postsecondaire en Ontario se doit d'être administrée démocratiquement;

Que l'éducation postsecondaire en Ontario et au Canada n'a pas été créée pour servir l'intérêt partiel d'une élite. L'éducation supérieure doit

To achieve a system of post-secondary education which is accessible to all, which is of high quality, which recognizes the legitimacy of student representation and validity of student rights and whose role in society is recognized and appreciated.

As students we embrace the traditions of our society that aspire to overcome inequality and promote social progress. These traditions find their realization in post-secondary education that is concerned with social issues and concerned with its own social impact, as such we believe in:

The bilingual nature of our university;

Articulating the students' concerns to all other groups both on campus and externally;

Organizing at the local, provincial and federal level so that we might continue to strive for quality and accessible education;

Three basic principles: that post-secondary education in Ontario be universally accessible; that post-secondary education in Ontario be of high quality and that post-secondary education in Ontario be democratically controlled;

Post-secondary education both in Ontario and Canada that does not exist to serve the partial interest of any elite. Higher education must be subsidized by the people of Canada and must belong to the people of Canada;

être financée par la population canadienne pour la population canadienne ;

En notre rôle en tant qu'agent de progrès social en aidant les étudiant.e.s à comprendre et à agir contre l'oppression et l'injustice et en mettant l'accent sur les droits et responsabilités des étudiant.e.s. À cette fin, nous agissons contre l'oppression des femmes, des lesbiennes, des homosexuels, des bisexuelles, des personnes transgenres, des personnes ayant une incapacité, des autochtones, des groupes ethniques, religieux et linguistiques et d'autres groupes et causes importantes comme l'environnement, sur le campus de l'Université d'Ottawa.

recognizing our role as agents of social progress, assisting students in understanding and acting against oppression and injustice and emphasizing the rights and responsibilities of the student. To further this end, we will act against the oppression of women, lesbians, gays, bisexuals, transgendered, the disabled, native people, ethnic, religious and linguistics and other disadvantaged groups and causes including our environment on the University of Ottawa campus.

# MANUEL DE POLITIQUES

Étant donné l'absence de pronoms et d'accords non binaires dans la langue française, Ce Manuel des politiques est rédigé en utilisant, dans la mesure du possible, à la fois les pronoms masculins et féminins (il/elle et ils/elles) et les accords masculins et féminins pour être le plus inclusif possible.

## **1 Bilinguisme**

(VOTÉE le 13 DÉCEMBRE 1989)

La FÉUO et son exécutif encouragent l'utilisation des deux langues officielles à tous les niveaux où la FÉUO est active.

## **2 Certificats d'études bilingues**

(VOTÉE LE 11 MARS 1990)

La FÉUO se prononce en faveur de la remise de certificats reconnaissant les étudiant.e.s qui font leurs études dans les deux langues officielles.

## **3 Opérations durables et éthiques**

(Environnement : VOTÉE LE 11 MARS 1990)

(Amendée le 11 avril 2010)

La Fédération étudiante continue à promouvoir, encourager et mettre en œuvre des projets visant à rendre le campus respectueux de l'environnement.

La Fédération étudiante demeure sensible aux répercussions sur l'environnement de tous les aspects de ses opérations et s'engage à réduire au minimum tout effet négatif de ses opérations sur

# POLICY MANUAL

This Policy Manual has been written using they/them pronouns to not reinforce the gender binary.

## **1 Bilingualism**

(Voted on December 13, 1989)

The SFUO and its executive work to promote equal use of both official languages at all levels where the Federation is active.

## **2 Bilingual Studies Certificates**

(Voted on March 11, 1990)

The SFUO advocates the awarding of certificates to students who study in both official languages, recognizing this fact.

## **3 Sustainable and Ethical Operations**

(Environment: Voted on March 11, 1990)

(Amended on April 11, 2010)

The Student Federation will continue to promote, encourage and implement projects which seek to create an environmentally friendly campus.

The Student Federation shall be aware of the environmental effects in all aspects of its operations and endeavour to minimise any negative environmental effects of its

l'environnement dans le but de réduire autant que possible l'empreinte écologique laissée par la Fédération. De telles entreprises s'étendent à l'ensemble des opérations de la Fédération étudiante.

La Fédération étudiante adopte et appuie des pratiques éthiques à l'égard de ses opérations d'achats et d'affaires. L'application de principes éthiques s'étend à l'ensemble des opérations de la Fédération et comprend l'utilisation de produits et de services d'entreprises qui ont recours à une main-d'oeuvre syndiquée et qui tiennent compte de leurs répercussions sur l'environnement et les collectivités.

Les exigences en ce qui a trait aux opérations durables et éthiques de la Fédération étudiante se trouvent dans le Manuel des politiques de fonctionnement durable.

#### **4 Logement**

(VOTÉE LE 11 MARS 1990)

(Amendée le 11 décembre 2005)

La FÉUO adhère au principe que des logements décents, de bonne qualité et abordables doivent être mis à la disposition de tous/toutes les étudiant.e.s.

#### **5 Garderie**

(VOTÉE LE 11 MARS 1990)

La FÉUO appuie le principe d'une garderie à prix modique et accessible sur campus.

La FÉUO continuera à travailler à l'augmentation des places subventionnées pour tous/toutes les étudiant.e.s à la Garderie Bernadette / Bernadette Daycare Centre.

operations, with the goal of reducing the ecological footprint created by the Student Federation as much as possible. Such endeavours shall extend to all operations of the Student Federation.

The Student Federation shall engage in and support the practice of ethical purchasing and business operations. The practice of operating in an ethical fashion shall extend to all operations of the Student Federation and shall include the use of products and services from businesses that utilise unionised labour and have consideration for environmental and community impacts.

The binding requirements regarding the Student Federation's Sustainable and Ethical Operations can be found in the Sustainable Operating Policy Manual.

#### **4 Housing**

(Voted on March 11, 1990)

(Amended on December 11, 2005)

The SFUO adheres to the principle that affordable, accessible housing of quality must be made available to all students.

#### **5 Daycare**

(Voted on March 11, 1990)

The SFUO supports the idea of quality, accessible daycare on campus. The SFUO will continue to work towards having increased subsidized spaces for students in the Bernadette Daycare Centre / Garderie Bernadette.

**6 Sécurité sur le campus**  
(VOTÉE LE 11 MARS 1990)

La FÉUO, en collaboration avec le Service de la protection et l'administration universitaire, poursuit les démarches en vue d'améliorer la sécurité sur tous ses campus pour toutes ses étudiantes.

**7 Ombudsman**  
(VOTÉE LE 11 MARS 1990)  
(Amendée le 16 octobre 2011)

La FÉUO appuie la présence continue d'une Ombudsman à l'Université d'Ottawa.

**8 Langage non sexiste et inclusif**  
(VOTÉE JANVIER 2009)  
(Langage non sexiste : VOTÉE LE 11 MARS 1990)

La FÉUO reconnaît favorablement et est partisane de l'emploi d'un langage non sexiste.

La FÉUO encourage, reconnaît et est partisane de l'usage du langage non discriminatoire.

Toutes les rencontres de la FÉUO feront usage des règles de parité des sexes quant au droit de parole.

**9 Librairie**  
(VOTÉE LE 11 MARS 1990)

La FÉUO continuera à travailler à l'établissement d'une librairie coopérative sur le campus, où les membres auraient plein contrôle de l'entreprise et dont les profits seraient utilisés pour subventionner les livres.

**6 Campus Safety**  
(Voted on March 11, 1990)

The SFUO, in conjunction with the Protection Service and the University administration, works to improve safety on its campuses for all students.

**7 Ombudsman**  
(Voted on March 11, 1990)  
(Amended on October 16, 2011)

The SFUO supports the existence of the office of the Ombudsman at the University of Ottawa.

**8 Gender Parity and Inclusive Language**  
(Voted on January 2009)  
(Gender Inclusive Language: Voted on March 11, 1990)

The SFUO recognizes favourably and supports the use of gender inclusive language.

The SFUO encourages, recognizes favourably and supports the use of non-discriminatory language.

All meetings of the SFUO shall employ the use of gender parity speaking privileges.

**9 Bookstore**  
(Voted on March 11, 1990)

The SFUO continues to work on the establishment of a co operative bookstore on its campuses in which the membership has full control and the profits generated from sales be used to subsidize books.



### **10 Accessibilité à l'éducation**

(VOTÉE LE 11 MARS 1990)  
(Amendée le 11 décembre 2005)

La FÉUO est en faveur d'une éducation accessible de qualité pour toutes.

### **11 Sensibilisation à l'alcool**

(VOTÉE LE 11 MARS 1990)  
(Amendée le 11 décembre 2005)

La FÉUO appuie la consommation modérée de l'alcool.

### **12 Bureau des Gouverneurs**

(VOTÉE LE 11 MARS 1990)  
(Amendée le 11 décembre 2005)

Les membres de l'Exécutif de la FÉUO travaillent en étroite collaboration avec la représentante des étudiantes du premier cycle au Bureau des Gouverneurs (BDG), gardant ainsi un lien avec les décisions du BDG; La FÉUO travaille à obtenir un siège au Bureau des Gouverneurs;

### **13 Étudiant.e.s ayant des incapacités**

(VOTÉE LE 11 MARS 1990)  
(AMENDÉE LE 25 MARS 2002)

La FÉUO appuie les efforts faits pour l'égalité de l'accès aux services et une qualité d'éducation pour les étudiant.e.s ayant un incapacité physique, psychologique, sensorielle et/ou d'apprentissage.

### **14 Campagnes de financement**

(VOTÉE LE 26 AOÛT 1990)

La FÉUO ne participera à aucune campagne de

### **10 Accessibility to Education**

(Voted on March 11, 1990)  
(Amended on December 11, 2005)

The SFUO is in favour of an accessible education of quality for all people.

### **11 Alcohol Awareness**

(Voted on March 11, 1990)  
(Amended on December 11, 2005)

The SFUO supports the responsible consumption of alcohol.

### **12 Board of Governors**

(Voted on March 11, 1990)  
(Amended on December 11, 2005)

The Executive of the SFUO works closely with the Undergraduate Student Representative on the Board of Governors (BOG) and thus keeps up to date with decisions made by the BOG and issues facing it. The SFUO attempts to acquire a seat for the SFUO on the Board of Governors.

### **13 Students with Disabilities**

(Voted on March 11, 1990)  
(Amended on March 25, 2002)

The SFUO continues support for equal access to services and a quality education for students with physical, psychological sensory and/or learning disabilities.

### **14 Funding Drives**

(Voted on August 26, 1990)

financement qui vise à soutirer de l'argent aux étudiantes de l'Université via des frais auxiliaires.

### **15 Activités de la FÉUO**

(VOTÉE LE 23 SEPTEMBRE 1990)

La FÉUO informera les leaders de la Semaine d'accueil que la responsabilité de s'assurer qu'il n'y ait aucune discrimination lors d'activités qu'elles surveillent et qu'elles contrôlent demeure la leur. Ainsi, une leader qui ne respecte pas cette politique se verra automatiquement relevée de ses fonctions en tant que leader de la Semaine d'accueil.

Il est la responsabilité de l'Exécutif, d'assurer que les activités de la Semaine d'orientation soient axées également vers les francophones et les anglophones. Ainsi, toute activité devra avoir un format bilingue quoique visant une culture en particulier. Il devra y avoir un montant égal d'activités qui visent les deux langues.

### **16 Discrimination**

(VOTÉE LE 23 SEPTEMBRE 1990)

(AMENDÉE LE 23 JANVIER 1994)

(AMENDÉE LE 25 MARS 2002)

Les politiques et les pratiques de la FÉUO ne seront pas discriminatoires. Le terme discriminatoire inclut, notamment, la discrimination basée sur la nationalité, la langue, le sexe, l'orientation sexuelle, les antécédents socio-économiques, le statut marital, l'âge, la religion, les incapacités.

### **17 Équité en matière d'emploi**

(VOTÉE JANVIER 2009)

(Promotion Sociale : VOTÉE LE 2 DÉCEMBRE

The SFUO will not participate in any University funding drives which attempts to directly levy funds from students.

### **15 SFUO Activities**

(Voted on September 23, 1990)

The SFUO will inform 101 Week Guide that they have the responsibility of ensuring that all events they supervise and have control over remain non-discriminatory. A 101 Week Guide who does not respect this policy will automatically be relieved of their duties as 101 Week Guide.

It is the responsibility of all Guides and Federated Body executives under the supervision of the SFUO Executive to ensure that 101 Week activities be equally directed to Francophones and Anglophones. As such, all activities must have a bilingual format even though some maybe be directed at a particular cultural group. There must be an equal amount of activities aimed at both major linguistic groups.

### **16 Discrimination**

(Voted on September 23, 1990)

(Amended on January 23, 1994)

(Amended on March 25, 1994)

SFUO policies and practices will not discriminate on the basis of, among others, nationality, language, sex, sexual orientation, socio economic background, marital status, age, religion and disability.

### **17 Employment Equity**

(Voted on December 2, 1990)

(Amended on January 2009)

1990)

La FÉUO reconnaît qu'il existe une histoire de discrimination systémique au Canada, qui a marginalisé plusieurs groupes identifiables. La discrimination contre les personnes qui s'identifient en tant que membres de ces groupes marginalisés a créé des obstacles à l'emploi. La FÉUO s'engage à analyser régulièrement ses politiques et pratiques d'emploi afin de régler les problèmes de discrimination systémique et de supprimer les obstacles à l'emploi.

Les candidats à des postes de la FÉUO seront capables de s'auto-identifier en tant que membres d'un groupe marginalisé. Dans les situations où il y a deux ou plusieurs candidats qualifiés, la FÉUO utilisera l'auto-identification pour implémenter l'équité en matière d'emploi. Une déclaration qui sera incluse dans toutes les affiches d'emploi peut être trouvée dans le Manuel de travail exécutif.

La FÉUO est chargée de publier un rapport annuel sur les mesures prises pour supprimer les obstacles à l'emploi et pour régler la discrimination systémique.

### **18 Fin de semaine de transition**

(VOTÉE LE 13 JANVIER 1991)

L'Exécutif sortant organise, chaque année en avril, une fin de semaine de transition, avec le nouvel exécutif.

### **19 Frais de scolarité**

(VOTÉE LE 3 FÉVRIER 1991)

(Amendée le 18 octobre 2009)

La FÉUO appuie un système d'éducation

(Amended on August 2012)

The SFUO recognizes that there is a history of systemic discrimination in Canada that has marginalized various identifiable groups. Discrimination against people who identify as members of these marginalized groups has created barriers to employment. The SFUO is committed to regular examination of its employment policies and practices in order to address problems of systemic discrimination and to remove barriers to employment.

Applicants to any SFUO job will be able to self-identify as part of a marginalized group. In instances where there are two or more equally qualified applicants, the SFUO will use self-identification to implement employment equity. A statement to be included in all job postings can be found in the Executive Work Manual.

The SFUO is tasked with publishing an annual report on measures taken to remove barriers to employment and address systemic discrimination.

### **18 Transition Weekend**

(Voted on January 13, 1991)

Every year, the outgoing executive will organize a transition weekend, in April, with the newly elected executive.

### **19 Tuition Fees**

(Voted on February 3, 1991)

(Amended on October 18, 2009)

The SFUO is in favour of a system of post-secondary education that limits financial

postsecondaire qui limite les barrières financières auxquelles les étudiant.e.s font face et qui encourage l'accès à l'éducation pour toutes et tous;

La FÉUO appuie l'élimination de frais cachés tels que les frais de retard ou les frais de paiements différés qui pénalisent les étudiant.e.s à faible revenu, ayant besoin de délais prolongés afin de payer leurs frais de scolarité;

La FÉUO n'appuie pas les augmentations de frais de scolarité ;

La FÉUO reconnaît le manque d'appui financier envers les institutions postsecondaires tel que l'Université d'Ottawa et continuera à insister pour l'augmentation du financement public au système d'éducation actuel.

## **20 Réunions du Conseil d'administration** (VOTÉE LE 3 FÉVRIER 1991)

La FÉUO organisera au moins une assemblée étudiante par semestre au pavillon Roger Guindon.

La FÉUO s'assurera également que toutes les réunions sont tenues dans des espaces accessibles.

## **21 Usage du tabac** (VOTÉE LE 17 FÉVRIER 1991)

La FÉUO est en faveur de l'application du règlement #58 de l'Université d'Ottawa.

## **22 Publicité non désirée** (VOTÉE LE 22 SEPTEMBRE 1991)

La FÉUO restreindra la distribution de masse de

barriers to a student's education and increases access to education for all people.

The SFUO is in favour of the elimination of "catch" fees such as late fees or split fees which penalize low-income students who may require more time to pay their tuition.

The SFUO does not support tuition fee increases.

The SFUO acknowledges the underfunding of post-secondary education institutions such as the University of Ottawa and will continue to advocate for increased public funding to the current education system.

## **20 Board of Administration Meetings** (Voted on February 3, 1991)

The SFUO will organize one meeting per semester in Roger Guindon Hall.

The SFUO will also make sure all meeting spaces are held in accessible spaces.

## **21 Tobacco Use** (Voted on February 17, 1991)

The SFUO supports the implementation of the University of Ottawa's Policy #58.

## **22 Unsolicited advertising** (Voted on September 22, 1991)

The SFUO will restrict the mass distribution of unsolicited advertising through the SFUO offices and through the SFUO activities and encourage the University's Administration to do the same. The admissibility criteria for distribution will be in agreement with the

matériel publicitaire non désiré à travers les bureaux de la FÉUO et des activités de la FÉUO et encouragera l'administration universitaire à faire de même. Les critères d'acceptation pour cette distribution seront en accord avec les politiques de la FÉUO.

**23 Éducation relative au VIH/SIDA**  
(VOTÉE LE 8 DÉCEMBRE 1991)  
(AMENDÉE LE 25 MARS 2002)

La FÉUO est fortement opposée aux pratiques discriminatoires contre les personnes ayant le VIH/SIDA.

**24 Promotion sociale**  
(VOTÉE LE 5 AVRIL 1992)  
(Amendée le 11 décembre 2005)

Lorsque possible, les délégations de la Fédération représenteront la diverse communauté d'étudiantes à l'université.

**25 Dîners d'affaires**  
(VOTÉE LE 28 AVRIL 1991)

Les membres de l'exécutif qui ont des dîners d'affaires avec des membres de l'administration de l'Université d'Ottawa paieront eux-mêmes leur repas.

**26 Entreprises étudiantes**  
(VOTÉE LE 28 AVRIL 1991)

La FÉUO reconnaît que ses entreprises existent pour trois raisons principales :

1) Financer les activités politiques et sociales de la FÉUO sans avoir à augmenter la cotisation étudiante.

SFUO's policies.

**23 HIV/AIDS Education**  
(Voted on December 8, 1991)  
(Amended on March 25, 2002)

The SFUO is strongly opposed to discriminatory practices against people with HIV/AIDS.

**24 Affirmative Action**  
(Voted on April 5, 1992)  
(Amended on December 11, 2005)

Whenever possible, the Federation's delegation will be representative of the University's diverse community of students.

**25 Business lunches**  
(Voted on April 28, 1991)

Members of the SFUO who have meals with administrators of the University of Ottawa will pay their own meal.

**26 Student enterprises**  
(Voted on April 28, 1991)

The SFUO recognizes that its businesses exist for three principal reasons:

1) To fund political and social activities of the SFUO without having to continually increase student levies.

2) To give SFUO members the opportunity to earn employment revenues on campus in order to fund their studies.

3) To offer products at prices that

2) Donner la chance à des membres de la FÉUO d'avoir des revenus d'emploi sur le campus qui leur permettent de financer leurs études.

3) Offrir des produits à des prix correspondant à un budget étudiant.

### **27 Représentation**

(VOTÉE LE 13 SEPTEMBRE 1992)

Le Conseil d'administration dans son ensemble et l'Exécutif de la FÉUO sont les seuls représentants de l'opinion de la population étudiante de 1er cycle de l'Université d'Ottawa. Toute personne extérieure au Conseil d'administration ou à l'Exécutif de la FÉUO ne peut prétendre représenter l'opinion de la population étudiante de 1er cycle à moins d'avoir été dûment appointée par l'Exécutif et/ou le Conseil d'administration et ratifié par le Conseil d'administration.

### **28 Contacts avec les entreprises hors campus**

(Votée le 5 novembre 1995 )

Un dossier de tout contact avec les entreprises hors campus doit être maintenu au bureau de la FÉUO afin d'exercer un contrôle et d'assurer une continuité en ce qui traite des commanditaires. Cette politique s'applique à toute personne ou entreprise qui agit au nom de la FÉUO. Tous contrats avec des personnes ou entreprises hors campus qui agiront au nom de la FÉUO doivent contenir une référence à cette politique.

### **29 Cotisations pour un corps fédéré**

(Votée le 4 février 1996)

La FÉUO appuie les efforts des Corps Fédérés en

corresponds to a student budget.

### **27 Representation**

(Voted on September 13, 1992)

The Board of Administration as a whole and the SFUO Executive are the only representatives of the opinion of the undergraduate student population of the University of Ottawa. Any person who is not belonging to the Board of Administration or the SFUO Executive cannot pretend to represent the opinion of the undergraduate student population of the University of Ottawa unless she has been duly appointed by the SFUO Executive and/or the Board of Administration and ratified by the Board of Administration.

### **28 Contacts with off-campus businesses**

(Voted on November 5, 1996)

A record of all contacts with off-campus businesses must be kept at the SFUO offices for the purposes of control and continuity of sponsorship opportunities. This requirement applies to all persons and businesses acting as an agent of the SFUO. All contracts with outside persons or businesses who are to act on behalf of the SFUO must include mention of this policy.

### **29 Levies for Federated Bodies**

(Voted on February 4, 1996)

The SFUO supports the efforts of Federated Bodies to collect levies in addition to Federation dues from their membership, subsequent to a referendum as per the procedures outlined in Section 4.17 of the

ce qui concerne les cotisations imposées à leurs membres au-delà des cotisations de la Fédération, suite à un référendum comme prévu dans les règlements 4.17 de la Constitution de la Fédération.

### **30 Médiation**

(Votée le 3 mars 1996)

La FÉUO appuie et encourage l'utilisation de la médiation dans le traitement de disputes entre ses membres. Le processus de médiation est volontaire et non obligatoire et sujet aux règlements et procédures tels que déterminés par la FÉUO et le médiateur étudiant sélectionné.

### **31 Centre de la Fierté**

(Votée le 16 juin 1996)

(Amendée le 20 septembre 1998)

La Fédération étudiante de l'Université d'Ottawa reconnaît le Centre de la Fierté comme le centre de ressources pour les étudiant.e.s gays, lesbiennes, bisexuel.les, transgenres et un centre d'information.

Les objectifs du centre consistent à :

- a) créer un milieu sécuritaire et réconfortant pour toute personne aux prises avec des problèmes d'orientation sexuelle et de sexualité ;
- b) fournir des renseignements sur une série de thèmes pertinents à la communauté les étudiante gais, lesbiennes, bisexuelles, transgenres et lui recommander d'autres services d'Ottawa-Carleton ;
- c) sensibiliser les étudiant.e.s à la cause GLBTQ dans la communauté de l'Université d'Ottawa;

Federation's Constitution.

### **30 Mediation**

(Voted on March 3, 1996)

The SFUO supports and encourages the use of mediation in the processing of a dispute between its members. The mediation process is voluntary and non-binding and is subject to the rules and procedures as determined by the SFUO and the selected student mediator.

### **31 Pride Centre**

(Voted on June 16, 1996)

(Amended on August 23, 1998)

The Student Federation of the University of Ottawa recognizes and supports the Pride Centre as the University of Ottawa's gay, lesbian, bisexual, transgender and questioning resource centre.

The goals of the Centre are:

- a) to provide a safe and supportive environment for gays, lesbians, bisexuals, transgenders and questioning students, and others dealing with issues of sexual orientation and sexuality;
- b) to provide information on a variety of topics of interest to gay, lesbian, bisexual, transgender and questioning students and referrals to other services in Ottawa-Carleton;
- c) to raise awareness of LGBTQ+ issues within the University of Ottawa community;

d) mettre en place un centre d'opérations pour les activités sociales de la communauté des étudiant.e.s lesbiennes, bisexuel.les, transgenres et un centre d'information à l'intérieur et à l'extérieur du campus.

### **32 Politique sur les dons**

(Votée le 11 août 1996)

L'Exécutif de la Fédération doit respecter la présente politique sur les dons. Mais, même la personne ou l'organisation qui respecte cette politique n'a aucune garantie de recevoir un don de la Fédération.

Le but que vise l'organisation ou l'événement qui motive la requête doit être clairement défini par écrit et présenté au/à la président.e de la Fédération au moins trois (3) jours ouvrables avant la réunion de l'Exécutif relative à cette requête.

L'Exécutif alloue les dons à une organisation ou à un événement dont bénéficient un nombre appréciable de personnes et qui poursuit un but valable, et ce, en conformité avec les critères recommandés par l'Exécutif et ratifiés par le Conseil d'administration.

La Fédération alloue les dons uniquement aux organisations ou événements à caractère bénévole, éducatif ou de bienfaisance.

L'organisation ou l'événement à subventionner doit respecter tous les règlements et politiques pertinents adoptés par la Fédération ainsi que toutes les lois et tous les règlements du Canada et de l'Ontario relatifs à toute pratique discriminatoire.

d) to provide a base of operations for gay, lesbian, bisexual, transgender and questioning social activities on and off campus.

### **32 Donations policy**

(Voted on August 11, 1996)

The Executive of the Federation shall respect the following Donations Policy. But even a person or an organization who complies with that policy is not guaranteed to receive any donation from the Federation.

The purpose of the organization or of the event for which a donation is requested must be clearly outlined in writing and forwarded to the President of the Federation, at least three (3) working days before the Executive meets to consider that application for a donation.

The organization of the event to which funds are donated must benefit an appreciable number of people and be considered to be worthwhile, in accordance with the criteria recommended by the Executive and ratified by the Board of Administration.

Donations must be made only to organizations or events of a volunteer, charitable, or educational nature.

The organization or event to be funded must respect all relevant regulations or policies adopted by the Federation as well as all applicable Canadian and Ontarian laws and by laws relating to any discriminatory practice.



Le/la président.e de la Fédération peut stipuler qu'un don soit retenu jusqu'à ce que le/la bénéficiaire soumette à l'Exécutif un budget qui indique les sources de revenus de l'organisation et les dépenses qu'entraîne le projet.

L'Exécutif peut demander qu'un rapport sommaire ainsi qu'un état financier du projet lui soient soumis dans les trente (30) jours ouvrables qui suivent la réalisation du projet.

L'Exécutif peut de plus stipuler que le don soit sujet à certaines conditions supplémentaires.

Dans le cas de dons supérieurs à cinquante dollars (\$50) et jusqu'à concurrence de cinq cents dollars (\$500), l'Exécutif peut exiger que le/la bénéficiaire signe une entente écrite avec lui. Cette entente peut stipuler les conditions jugées pertinentes par l'Exécutif et peut devoir être conclue avant la remise du don au/à la bénéficiaire.

Le/la bénéficiaire qui refuse de se conformer aux conditions de l'entente peut se voir refuser toute aide financière supplémentaire de la Fédération et même, dans certains cas, être obligée de retourner le don reçu à la Fédération.

Si le/la bénéficiaire ne réunit pas les fonds nécessaires à la mise sur pied du projet, tous les fonds alloués par la Fédération doivent alors être entièrement restitués à la Fédération.

Le Conseil d'administration doit ratifier toute requête de don dont le total s'élève à cinq cents dollars (\$500) ou plus pendant l'exercice financier alors en cours.

The President of the Federation may stipulate that a donation is not made until the prospective donee presents a budget to the Executive indicating the organization's sources of revenues and expected expenses for the project.

The Executive may request that a summary report of the project, together with a financial statement, be submitted to the Executive within thirty (30) working days of the completion of the project.

The Executive may stipulate that the donation is moreover subject to certain specific conditions.

For donations exceeding fifty dollars (\$50) and up to five hundred dollars (\$500), the Executive may demand that the donee enter into a written agreement containing conditions which the Executive deems appropriate and this, prior to granting the donation to the donee.

Failure on the part of the donee to comply with any conditions of the agreement may result in the donee not receiving any further financial assistance from the Federation or, in some cases, in the return of the donation to the Federation.

If the donee does not raise funds sufficient to undertake the intended project, then all funds provided by the Federation must be returned in full to the Federation.

All requested donation totalling five hundred dollars (\$500) or more for the current fiscal year must receive the Board of

A sa discrétion, l'Exécutif peut décider de présenter au Conseil d'administration, pour fins de ratification, des dons de moins de cinq cents dollars (\$500).

A chaque fois que l'Exécutif fait un don, et ce de quelque montant que ce soit, il doit le rapporter à la prochaine réunion du Conseil d'administration.

### **33 Entreprises canadiennes**

(Votée le 27 août 2005)

La FÉUO encourage l'appui des commerces canadiens et locaux.

### **34 Publicité**

(Votée le 9 avril 2006)

La FÉUO n'acceptera pas de publicité payée ni de subventions de compagnies de tabac.

### **35 Semaine de lecture de la session d'automne**

(Votée le 12 novembre 2006)

(Amendée le 16 octobre 2011)

La FÉUO appuie l'existence continue d'une Semaine de lecture durant la session d'automne.

### **36 Conflits d'intérêts et biais**

(Votée novembre 2008)

Définitions

Le livre « Robert's Rules of Order » stipule que « si un membre a un intérêt personnel ou pécuniaire (financier) direct que les autres membres n'ont pas, dans le cadre d'une motion en considération... elle ne devrait pas voter à l'égard de cette motion, mais... ne peut pas être tenue de s'abstenir de voter. »

Administration's ratification.

At its own discretion, the Executive may decide to present requests of less than five hundred dollars (\$500) to the Board of Administration for ratification.

The Executive shall report each donation made, and of any amount, at the next meeting of the Board of Administration.

### **33 Canadian Businesses**

(Voted on August 28, 2005)

The SFUO encourages the support of Canadian and locally owned businesses.

### **34 Advertising**

(Voted on April 9, 2006)

The SFUO will not accept paid advertising or subsidies from tobacco companies.

### **35 Fall reading week**

(Voted on November 12, 2006)

(Amended on October 16, 2011)

The SFUO supports the continuation of a fall reading week.

### **36 Conflict of Interest and Bias**

(Voted November 2008)

Definitions

Robert's Rules of Order states that "if a member has a direct personal or pecuniary (monetary) interest in a motion under consideration not common to other members ... [s]he should not vote on such a

## Principes d'éthique

Le fonctionnement efficace d'un syndicat étudiant nécessite l'indépendance et la responsabilité envers les membres de la part de toute agente responsable élue ou nommée. Pour ce faire, le poste d'administratrice de faculté ne doit pas être utilisé à des fins personnelles au détriment des membres de la Fédération. Il est entendu que les administratrices de facultés pourront tirer plusieurs bénéfices non monétaires de leur mandat sur le Conseil d'administration. La réception de ces bénéfices ne constitue pas un conflit d'intérêts. Une administratrice de faculté ne peut pas retirer de bénéfices personnels, pour une amie ou un membre de la famille, de son poste sur le Conseil d'administration au détriment de la Fédération et de ses membres. Une administrateur.trice de faculté doit strictement maintenir la confidentialité des informations du Conseil d'administration, tels que les sujets de réunions à huis clos, et ne doit en aucun cas utiliser cette information confidentielle afin d'en tirer profit personnel pour lui/elle-même ou pour quelqu'un d'autre.

## Conflit d'intérêts

Une administratrice de faculté ayant un conflit d'intérêts par rapport au sujet traité au Conseil doit immédiatement le révéler au Conseil d'administration. Le Conseil d'administration peut déterminer si un conflit d'intérêts valide existe, ou si le conflit devrait être révélé à des fins d'information. En exécutant ses devoirs constitutionnels, les obligations de l'administratrice de faculté sont d'abord et avant tout envers le Conseil d'administration. Les abstentions créées par des conflits d'intérêts

motion but cannot be compelled to refrain from voting.”

## Ethical Principles

The effective operation of a democratic student union requires that elected or appointed officials be independent and responsible to the members. To ensure this, the position of Faculty Director must not be used for personal gain to the detriment of the members of the Federation.

It is expected that Faculty Directors may derive various non-compensation benefits from serving on The Board of Administration. The receipt of such benefits does not constitute a conflict of interest. A Faculty Director shall not derive benefit for themselves, or for a friend or family member, from her position on the Board to the detriment of Federation or its members. A Faculty Director shall strictly maintain the confidentiality of the Board information, such as in-camera matters, and shall not use confidential information for the personal profit of herself or any other person.

## Conflict of Interest

A Faculty Director having a conflict of interest with respect to a matter before the board shall immediately disclose it to the Board. The Board of Administration may determine whether a valid conflict of interest exists, or if the conflict may be disclosed for information purposes. In the performance of Board duties, the first and foremost obligation of a Faculty Director is to the Board. Abstentions due to conflict shall be noted in the minutes if desired by

seront annotées dans le procès-verbal si l'administratrice de faculté le désire.

En faisant affaire avec des tierces parties, aucune forme de favoritisme de la part d'une administratrice de faculté ou d'une employée ne doit être démontrée envers une entreprise où une employée ou un membre de sa famille ou un ami.e a un intérêt, ou envers toute autre entreprise. Les partenariats avec des entreprises et des sous-traitants doivent être fondés sur leur mérite seulement.

### **37-Accès alimentaire**

(Votée octobre 2008)

Chaque fois que la Fédération fournit de la nourriture ou des boissons, la Fédération doit prendre des mesures raisonnables pour répondre aux besoins alimentaires de ses membres.

### **38 Enregistrement**

(Votée février 2009)

Tout membre du public a le droit d'enregistrer, de filmer ou de photographier pendant les réunions du conseil d'administration. Toute réunion à huis clos sera toujours gouvernée par la section 3.1.10.9.2 de la Constitution de la FÉUO.

### **39 Transport alternatif**

(Votée août 2009)

(Amendée le 16 octobre 2011)

La FÉUO appuie l'existence continue de la Coop vélo. Elle appuie également les initiatives et les infrastructures qui incitent l'utilisation de transports alternatifs, notamment les transports en commun, le cyclisme, le covoiturage et la marche.

the Faculty Director. In dealing with the third parties, no favoritism on the part of a Faculty Director or employee shall be shown to businesses in which an employee or her relative/friend has an interest or to any other business. Partnerships with businesses and contractors should be based solely on merit.

### **37 Dietary Accessibility**

(Voted October 2008)

Whenever the Federation provides food or drinks, the Federation must make reasonable accommodations for people who have dietary needs.

### **38 Recordings**

(Voted February 2009)

Any member of the public may record, tape or capture video recordings, audio recordings or photos of the board of administration meetings. All in camera meetings will continue to be governed by section 3.1.10.9.2 of the SFUO constitution.

### **39 Alternative Transportation**

(Voted August 2009)

(Amended on October 16, 2011)

The SFUO supports the continued existence of the SFUO Bike Coop. The SFUO also supports initiatives and infrastructure encouraging the use of alternative transportation, including but not limited to public transit, cycling, carpooling, and walking.

### **40 Black History Month**

#### **40 Mois de l'histoire des Noirs.e.s**

(Votée le 17 janvier 2010)

(Amendée en mars 2012)

La coordination du Mois de l'histoire des noirs et la création du Comité pour le Mois de l'histoire des noirs reviennent à l'Exécutif de la FÉUO. Le/la V.-P. aux opérations et un autre membre de l'Exécutif de la FÉUO choisie par l'Exécutif de la FÉUO siégeront sur le Comité pour le Mois de l'histoire des noirs, agissant seulement en guise d'agent de liaison pour toute affaire financière ou logistique.

#### **41 Bilinguisme à l'Université d'Ottawa**

(Votée le 17 juillet, 2011)

La FÉUO est en faveur d'un accès égal pour tous les étudiant.e.s aux études dans l'une ou l'autre des langues officielle du Canada à l'Université d'Ottawa.

La FÉUO est en faveur d'une collaboration avec les professeurs, aussi bien ceux à temps plein que ceux à temps partiel, afin de défendre les intérêts étudiants.

La FÉUO n'est pas en faveur de l'existence de cours dans lesquels on impose des manuels qui ne sont pas dans la langue d'enseignement, particulièrement si d'autres manuels sont offerts sur le marché.

#### **42 Forfaits alimentaires obligatoires**

La FÉUO s'oppose à la mise en œuvre de toute instance de forfait alimentaire obligatoire, sauf si celui-ci a reçu la sanction démocratique de la population étudiante par l'entremise d'un référendum en vertu de la constitution de la

(Voted on January 17, 2010)

(Amended March 2012)

The coordination of Black History Month and the construction of the Black History Month committee are the responsibility of the SFUO Executive. The VP Operations and one other member of the SFUO Executive as chosen by the SFUO Executive shall sit on the Black History Month Committee to act only as a liaison between the Committee for financial and logistical matters.

#### **41 Bilingualism at the University of Ottawa**

(Voted on July 17, 2011)

The SFUO is in favour of equal access to all students to study in either of Canada's official languages at the University of Ottawa.

The SFUO is in favour of working with professors, both full and part-time, in advocacy work on this issue.

The SFUO is not in favour of courses that assign textbooks that are not in the language in which the course is taught, particularly when an alternative is available.

#### **42 Mandatory Meal Plans**

The SFUO opposes the implementation of all forms of mandatory meal plans with the exception of those that have been democratically mandated by the student population through a duly run referendum as per the SFUO constitution.

FÉUO.

### **43 Bureau des droits de la personne**

La FÉUO préconise la création d'un Bureau des droits de la personne indépendant à l'Université d'Ottawa afin que les plaintes faites par les étudiant.e.s et les employés en matière de discrimination et de harcèlement soient investiguées.

### **44 Sollicitations à la Semaine 101**

Pour mieux représenter les intérêts de la population étudiante et pour sa sécurité à l'Université d'Ottawa, la Fédération étudiante de l'Université d'Ottawa n'inclura pas de vendeurs, d'entreprises, de sociétés qui font de la publicité, qui sollicitent, ou qui font des contrats de quelle que sorte que ce soit pour des opportunités de ventes ou de publicité. Ces contrats incluent, mais ne se limitent pas, à des contrats pour des services téléphoniques, des contrats de cartes de crédit, et des contrats pour des services internet.

### **45 Leadership étudiant**

Pour garantir que les postes étudiants soient tenus par des individus qui sont favorables aux intérêts de la population étudiante, toute forme de représentation du premier cycle étudiant (que ce soit au sein d'un comité, d'un groupe ou d'un corps) doit être sélectionnée et déléguée à travers les procédures mises en place par la Fédération étudiante ou par un Corps fédéré pertinent. La pouvoir décisionnel de la FÉUO sur toute délégation ou déléguée est absolu et ne devrait pas être sujet à toute interférence de la part de l'administration ou toute tierce partie.

### **43 Human Rights Office**

The SFUO advocates the creation of an independent human rights office at the University of Ottawa, to investigate complaints of discrimination and harassment by students and employees.

### **44 101 Week Solicitation**

In order to better represent the interest and safety of the undergraduate students at the University of Ottawa, the Student Federation of the University of Ottawa will not include any vendors, corporations, or businesses who promote, solicit, or provide contracts of any kind in any sales/promotional opportunities. These contracts include but are not limited to cell phone service contracts, credit card contracts, and internet service contracts.

### **45 Student Leadership**

In order to ensure that student positions are held by individuals who favour the interests of students, all forms of undergraduate student representation (on any committee, group or body) should be selected or elected through the processes set out by the Student Federation or Federated Body. The SFUO's decisions regarding appointments and nominees are final and should not be subjected to any interference by the administration or any third parties.

### **46 Public Transit**

## **46 Transport public**

La FÉUO réclame un système de transport accessible, abordable et financé par des fonds publics qui répond aux besoins des étudiant.e.s et étudiantes. Imposer des limites d'âge sur des laissez-passer et régler des prix selon l'âge sont des pratiques discriminatoires qui font obstacle à la population étudiante. Par conséquent la FÉUO s'oppose à ce genre de méthodes discriminatoires qui limitent l'accès au transport public pour les étudiants et étudiantes.

## **47 Santé mentale**

(Voté le 6 novembre 2016)

La FÉUO appuie des initiatives de santé mentale sur et hors campus. La FÉUO s'efforcera de mettre fin à la stigmatisation entourant la santé mentale pour ses membres et la collectivité en général. La FÉUO plaidera pour ses membres afin que l'Université offre des services de santé mentale soutenus et, si nécessaire, accrus aux étudiant.e.s sur le campus.

## **48 Violence sexuelle sur le campus**

(Voté le 6 novembre 2016)

La FÉUO appuie la mise en œuvre de la politique 67b de l'Université d'Ottawa.

## **49 Conservation des documents**

(Voté le 15 janvier 2017)

La Fédération doit, dans l'intérêt de la mémoire institutionnelle, de la préservation de l'histoire, de la transparence ainsi que des exigences législatives et autres exigences légales, conserver ses archives correctement.

The SFUO advocates for a publicly funded, affordable, and accessible transit system that meets students' needs. Age caps on student transit passes and fares are discriminatory and are barriers to students' access to transit, and as such, the SFUO opposes such caps as well as other exclusionary measures which restrict students' access to public transit.

## **47 Mental Health**

(Voted on November 6<sup>th</sup>, 2016)

The SFUO supports mental health initiatives on and off campus. The SFUO will strive to end the stigma around mental health to its members and the community at large. The SFUO will advocate for its members that the University offers sustained and, if necessary, increased mental health services available to students on campus.

## **48 Sexual Violence on Campus**

(Voted on November 6<sup>th</sup>, 2016)

The SFUO supports the implementation of the University of Ottawa's Policy 67b.

## **49 Preservation of records**

(Voted on January 15<sup>th</sup>, 2017)

The Federation shall, in the interest of institutional memory, historical preservation, transparency as well as legislative and other legal requirements, keep an adequately maintained archive of its records.

Some of the records preserved by the Federation may continue to have restrictions

Certains des documents conservés par la Fédération peuvent continuer à avoir des restrictions sur leur utilisation et leur distribution, et la Fédération maintiendra ces restrictions. Rien dans cette politique n'interdit à la Fédération de faire don de documents archivés à des archives professionnelles, à condition que ces archives puissent respecter les restrictions légales.

#### Définition des dossiers

Les dossiers doivent inclure:

- a. Procès-verbaux officiels du conseil d'administration et de ses comités;
- b. Les documents de gouvernance de la Fédération;
- c. Dossiers financiers;
- d. Dossiers d'emploi et de personnel;
- e. Dossiers électoraux et référendums;
- f. Toute correspondance effectuée à l'aide des canaux officiels de la Fédération;
- g. Tout autre document de la Fédération que l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration ou l'Exécutif considère approprié de conserver.

#### Dossiers financiers

Les registres financiers de l'Union comprennent:

- a. Tout budget de la Fédération;
- b. Tout état financier de la Fédération;
- c. Tout rapport d'audit;
- d. Tous les accords et contrats conclus par la Fédération;
- e. Dossiers du personnel.
- f. Les dossiers de toute transaction financière impliquant des fonds de la Fédération;
- g. Les livres de fiducie et autres documents et registres relatifs aux comptes de fiducie et de dotation de la Fédération.

on their use and distribution, and the Federation shall maintain these restrictions. Nothing in this policy prohibits the Federation from donating archived material to a professional archive, provided any restrictions legally required can be maintained by the archive.

#### Definition of Records

Records shall include:

- a. Official minutes of Board of Administration and its committees;
- b. The governing documents of the Federation;
- c. Financial records;
- d. Employment and personnel records;
- e. Election and Referenda Records;
- f. All correspondence made using official Federation channels;
- g. Any other records of the Federation the General Assembly, the Board of Administration or the Executive consider appropriate to maintain.

#### Financial Records

The Financial Records of the Union shall include:

- a. Any budget of the Federation;
- b. Any financial statement of the Federation;
- c. Any auditor's report;
- d. All agreements and contracts entered into by the Federation;
- e. Staff Records.
- f. Records of any financial transaction involving Federation money;



- h. Tout autre document financier que l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration, l'Exécutif, le Directeur Général ou la Direction jugent pertinent et approprié à conserver.

#### Dossiers d'emploi et du personnel

Les dossiers de l'emploi et du personnel de la Fédération comprennent:

- a. Les dossiers personnels des employés;
- b. Tout autre document relatif aux ressources humaines de la Fédération;
- c. Tout autre document sur l'emploi et le personnel que l'exécutif ou la direction juge pertinent et approprié à conserver.

#### Dossiers électoraux et référendaires

Les dossiers électoraux et référendaires de la Fédération doivent comprendre:

- a. Les résultats officiels des élections précédentes, des élections partielles et des référendums;
- b. Le rapport d'élection;
- c. Un dossier de toutes les plaintes officielles faites et la résolution de ces plaintes;
- d. Tout autre document requis par les statuts de la Fédération.
- e. F. Tout autre document que l'Assemblée générale, le Conseil d'administration, l'Exécutif ou le Directeur général des élections considèrent pertinent et approprié à conserver.

#### Conseil d'administration et procès-verbaux du comité

Les procès-verbaux officiels du Conseil d'administration et de ses comités comprennent:

- a. L'avis de la réunion;
- b. Participation à la réunion

g. Trust ledgers and other papers and records that relate to the Trust and Endowment accounts of the Federation.

h. Any other financial records the General Assembly, the Board of Administration, the Executive, General Manager or Management consider relevant and appropriate to maintain.

#### Employment and Personnel Records

The Employment and Personnel Records of the Federation shall include:

- a. Personnel files of employees;
- b. Any other records relating to the human resources of the Federation;
- c. Any other Employment and Personnel records the Executive or Management consider relevant and appropriate to maintain.

#### Election and Referendum Records

The Election and Referendum Records of the Federation shall include:

- a. Official voting results from past elections, by-elections and referendums;
- b. The Elections Report;
- c. A record of all official complaints made and the resolution of those complaints;
- e. Any other records as required by the Federation Bylaws.
- f. Any other records the General Assembly, Board of Administration, Executive or Chief Returning

- c. Un compte rendu de toutes les décisions prises lors de la réunion, y compris les résultats de chaque vote en termes de nombre de votes pour, contre et abstentions;
- d. Les votes par appel nominal qui peuvent être pris;
- e. Tous les documents présentés ou examinés à la réunion;
- f. Un dossier de toutes les questions posées pendant les périodes de questions et les réponses reçues;
- g. Tous les points soulevés au cours du débat sur une motion; et
- h. Toute autre information jugée pertinente par le/la président.e du conseil ou le/la président.e du comité.

#### Réunions à huis clos

- a. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration et des comités à huis clos doivent être conservés dans un lieu sûr.
- b. Les procès-verbaux des séances à huis clos ne sont mis à la disposition que du Conseil d'administration ou du comité approprié. Cela peut inclure la distribution de copies papier à tous les administrateurs, ou permettre aux administrateurs d'afficher les procès-verbaux par voie électronique. Le/la président.e du conseil ou le/la président.e du comité approprié peut choisir d'autres moyens de distribution qui conservent le caractère confidentiel des procès-verbaux des séances à huis clos.
- c. Les procès-verbaux des séances du conseil et des comités à huis clos seront rendus publics 10 ans après la tenue de

Officer consider relevant and appropriate to maintain.

#### Board of Administration and Committee Minutes

Official minutes of the Board of Administration and its committees shall include:

- a. The notice of the meeting;
- b. Attendance at the meeting;
- c. A record of all decisions taken at the meeting including the results of each vote in terms of the numbers of votes for, against and abstentions;
- d. Any roll call votes that may be taken;
- e. Any and all materials presented or considered at the meeting;
- f. A record of all questions asked during the question periods and the answers received;
- g. Any points raised during the debate over a motion; and
- h. Any other information deemed relevant by the Chairperson of the Board or the chairperson of the committee.

#### In-camera meetings

- a. In-camera session minutes from Board of Administration and committee meetings shall be maintained in a secure location.
- b. In-camera session minutes shall only be made available to the Board of Administration or the appropriate committee. This may include distributing paper copies to all Directors or allowing Directors to view the minutes electronically. The Chair of the Board or the chair of the

la réunion, à moins que le conseil n'en décide autrement par un vote à la majorité simple.

#### Dossiers à accès restreint

- a. Tous les autres documents à accès restreint ne doivent être mis à la disposition que de ceux autorisés à y accéder.
- b. Tous les autres documents confidentiels peuvent être rendus publics à tout moment par un vote à la majorité simple du Conseil d'administration, à condition que la publication de ces documents n'enfreigne pas une exigence légale ou constitutionnelle.

#### Transparence et sensibilisation

- a. La Fédération soutiendra activement et mettra en pratique des méthodes pour assurer la transparence de l'information et la reddition de comptes de l'ensemble de l'organisation à ses membres ainsi qu'au grand public. Une façon pour la Fédération de le faire est de s'assurer que tous les documents, à l'exception des documents à accès restreint, sont facilement accessibles à ses membres et au grand public.
- b. La Fédération utilisera également périodiquement les documents conservés pour éduquer ses membres et le grand public sur les objectifs et l'histoire de la Fédération.

### **50 Conflit israélo-palestinien**

(Voté le 5 novembre 2017)

La Fédération étudiante de l'Université d'Ottawa fera tout ce qui est en son pouvoir pour

appropriate committee may choose other means of distribution that maintain the confidential nature of in-camera session minutes.

c. In-camera session minutes of Board and committee meetings shall become public 10 years after the meeting is held, unless the Board decides otherwise through a simple majority vote.

#### Restricted Records

a. All other restricted records shall only be made available to those permitted to access them.

b. All other restricted records can be made public at any time through a simple majority vote of the Board of Administration, provided that making these records public would not infringe any legal or constitutional requirement.

#### Transparency and Outreach

a. The Federation will actively support and put into practice methods of ensuring information transparency and accountability from across the organization to its members as well as the broader public. One way by which the Federation shall do so is by ensuring that all records, excepting restricted records, are easily accessible to its members and the broader public.

b. The Federation shall also periodically use the preserved records to educate its members and the broader public about the goals and history of the Federation.”

promouvoir la paix dans le conflit israélo-palestinien

### **51 Pro-choix**

(Voté le 5 novembre 2017)

La Fédération étudiante de l'Université d'Ottawa affirme le droit des femmes à choisir. Aucun.e ressource, espace, reconnaissance ou financement de la FÉUO ne sera attribué pour supporter les groupes/individus qui sont membres ou directement affiliés à des organisations externes dans le but premier ou unique d'activités anti-choix/pro-vie.

### **52 Désinvestissement**

(Voté le 5 novembre 2017)

La Fédération étudiante de l'Université d'Ottawa soutient le désinvestissement des combustibles fossiles et des pipelines pénitentiaires.

### **53 Black Lives Matter**

(Voté le 5 novembre 2017)

La Fédération étudiante de l'Université d'Ottawa appuie le mouvement Black Lives Matter.

### **54 Décoloniser et indigéniser**

(Voté le 5 novembre 2017)

La FÉUO appuiera les mouvements d'action collective dirigés par les Autochtones (tels que le fait de ne rien faire de plus) ainsi que d'autres travaux décoloniaux sur l'indigénisation et la réconciliation qui incluent et se concentrent sur les peuples autochtones.

### **55 Droits trans et inclusion**

(Voté le 5 novembre 2017)

### **50 Israeli and Palestinian conflict**

(Voted on November 5<sup>th</sup>, 2017)

The Student Federation of the University of Ottawa will do all in its power to promote peace in the Israeli and Palestinian conflict”

### **51 Pro-choice**

(Voted on November 5<sup>th</sup>, 2017)

The Student Federation of the University of Ottawa affirms a women’s right to choose. No SFUO resources, space, recognition or funding will be allocated to enhance groups/individuals who are members of or directly affiliated with external organizations with the primary or sole purpose of anti choice/pro-life activities.

### **52 Divestment**

(Voted on November 5<sup>th</sup>, 2017)

The Student Federation of the University of Ottawa supports Fossil Fuel and Prison Pipeline divestment.

### **53 Black Lives Matter**

(Voted on November 5<sup>th</sup>, 2017)

The Student Federation of the University of Ottawa supports the Black Lives Matter movement.

### **54 Decolonizing and Indigenizing**

(Voted on November 5<sup>th</sup>, 2017)

The SFUO will support Indigenous led collective action movements (such as idle no

La Fédération étudiante de l'Université d'Ottawa luttera pour faire du campus un espace plus trans-inclusif.

**56 Journée mondiale du sida**

(Voté le 3 décembre 2017)

La Fédération étudiante de l'Université d'Ottawa organisera un tournoi de basket-ball annuel de bienfaisance intitulé « Ballon pour la vie » dans la première semaine du mois de décembre.

more) as well as other Decolonial work around Indigenization and reconciliation that includes and centres Indigenous peoples.

**55 Trans Rights and Inclusion**

(Voted on November 5<sup>th</sup>, 2017)

The Student Federation of the University of Ottawa will fight to make the campus a more Trans Inclusive space.

**56 World Aids Day**

(Voted on December 3<sup>th</sup>, 2017)

The Student Federation of the University of Ottawa will organize an annual charitable basketball tournament titled “Ball for the Cure” " within the first week of the month of December.